

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2008 ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DU COTEAU DE NOGENT (ACN)

Qui se sont tenues dans les locaux de l'Institut Biblique,  
39 Grande Rue Charles De Gaulle à Nogent sur Marne 94130  
le vendredi 6 février 2009 à 20h30.

Administrateurs présents : Laurent Bernat (Président), Frédéric Lamprecht (Secrétaire), François Handy (Trésorier), Marc Arazi, Caroline Noué, Patrick Roux

Administrateurs excusés : Gérard Wupliez, Anne Renoux

Administrateur coopté en cours d'année et présent: Pierre-Marie Chouzenoux

Adhérents présents : 39 - Adhérents représentés : 17

Scrutateurs : M. Clément, Mme Grizetti

## Ordre du jour :

1. Adoption de l'Ordre du Jour
2. Rapport d'activité de l'association pour 2008 et projet pour 2009
3. Alignement des dates de l'exercice comptable sur l'année civile (janvier-décembre)
4. Rapport financier
5. Election du Conseil d'Administration (point 5 bis, voir point 1 ci-dessous)
6. Questions diverses
7. Modification du nom de l'association (en assemblée générale extraordinaire, article 15 des statuts)

### 1. Adoption de l'Ordre du Jour

Le président propose l'ajout d'un point 5 bis à l'ordre du jour concernant l'adoption d'une résolution sur les antennes-relais et une résolution sur la vidéosurveillance. Il rappelle que le point 7 concernant la modification du nom de l'association se tiendra en assemblée générale extraordinaire, conformément aux statuts de l'association.

*Vote: l'assemblée générale adopte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.*

### 2. Rapport d'activité de l'association pour 2008

Le président Laurent Bernat rend compte de l'activité de l'association en 2008 et présente les orientations pour 2009 (le texte du rapport d'activité est reproduit dans l'annexe I ci-jointe).

Alfred Raveau prend la parole et invite les adhérents à prendre part plus activement aux dossiers traités par l'association.

Marc Arazi explique la démarche qui a été sienne durant la campagne et son retrait de l'association pour son engagement en politique. Il appelle les personnes présentes à se mobiliser plus largement autour du Conseil pour renforcer l'activité de l'association.

Alfred Raveau intervient de nouveau pour expliquer l'enjeu d'une campagne politique et rappeler les multiples pressions qui peuvent peser sur l'association. Il rappelle également l'indépendance de l'ACN.

Un adhérent propose de multiplier les réunions en créant des thématiques ou rencontres conviviales à l'instar de celle déjà réalisées en décembre 2008.

*Vote: le rapport d'activité de l'association pour 2008 est adopté à l'unanimité.*

### **3. Alignement des dates de l'exercice comptable sur l'année civile (janvier-décembre)**

Le président présente la décision du Conseil d'aligner les dates de l'exercice comptable avec celles de l'année civile. L'ancien exercice comptable s'étendait du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante. Les membres adhéraient donc pour une année chevauchant 2 années civiles (par exemple 2006-2007), entraînant une confusion dans leur esprit quant à la portée de leur adhésion. Grâce à cette modification, les adhérents n'auront plus à se demander pour quelle année est valable leur adhésion: ils seront adhérents pour l'année civile correspondant au moment de leur adhésion.

Le président indique qu'en conséquence de cette décision, l'assemblée générale 2008 porte sur un exercice comptable exceptionnel de 14 mois, du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 décembre 2008. L'assemblée générale est invitée à ratifier cette décision du Conseil.

*Vote: l'alignement des dates de l'exercice comptable sur l'année civile est adopté à l'unanimité.*

### **4. Rapport financier**

Le trésorier François Handy rend compte du rapport financier.

Les comptes présentés comprennent le bilan actif et passif, le compte de résultat et l'annexe.

Le total des produits est de 1 409,65 euros, celui des charges est de 1 704,98 euros, ce qui dégage un déficit de 295,33 euros.

Les fonds propres associatifs avant affectation du résultat s'élèvent à 5 804,00 euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat déficitaire au compte "fonds associatif".

L'actif net se décompose en :

- Disponibilités: 5 161,47 €
- Produits à recevoir: 168,49 €
- Charges constatées d'avance 178,71 €

Soit au total : 5 508,67 €

Aucune dette n'est constituée au passif.

La différence positive entre le montant de l'actif et du passif représente le montant des fonds associatifs. Il est à noter qu'au regard de la nouvelle réglementation sur les passifs, notre association n'a pas d'informations particulières à fournir.

Suite à un maintien du montant des cotisations depuis plusieurs années, il est proposé à l'assemblée générale de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2010 à 16 euros pour une personne seule et 22 euros pour un couple.

Principaux éléments constitutifs de la formation du résultat :

- Les produits d'exploitation concernent les cotisations de notre association. Les produits financiers proviennent d'intérêts de notre compte livret.
- Les charges d'exploitation concernent essentiellement des frais administratifs (frais de photocopies), des frais de location de salle, l'assurance, les frais d'hébergement de notre site internet, des frais de réception du pocoto, des frais de publication de notre dépliant l'écho du coteau.

La question est posée par un adhérent du recours à une subvention de fonctionnement de la Mairie. Il est précisé que la subvention projetée en 2007 n'a pas été obtenue par l'association. Un adhérent rappelle le bien fondé de la recherche de subvention pour un meilleur examen des dossiers techniques. Une discussion s'en suit sur la pertinence du principe même des subventions pour l'ACN. Le président rappelle, d'une part, que cette discussion a déjà eu lieu lors d'une assemblée générale précédente et que le principe d'une possible subvention avait été adopté pour cette année là et, d'autre part, que cette discussion n'est pas à l'ordre du jour puisqu'il n'est pas dans les projets de l'association pour 2009 de redemander une subvention.

Le président rappelle également que le principe de recherche de sponsors a été approuvé par l'assemblée générale dans le point 2 de l'ordre du jour.

BILAN au 31 décembre 2008

ACTIF	2007/2008	2006/2007	PASSIF	2007/2008	2006/2007
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>FONDS ASSOCIATIF</b>		
			Fonds associatif sans droit de reprise	5 804,00	6 104,06
			<i>résultat</i>	<i>-295,33</i>	<i>-300,06</i>
			<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIF</b>	<b>5 508,67</b>	<b>5 804,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Autres créances	168,49	90,21			
Disponibilités	5 161,47	5 730,95			
Charges constatées d'avance	178,71	132,84	<b>DETTES</b>		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 508,67</b>	<b>5 954,00</b>	Charges à payer	0,00	150,00
			<b>TOTAL DETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>150,00</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 508,67</b>	<b>5 954,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 508,67</b>	<b>5 954,00</b>

COMPTE DE RESULTAT du 1er novembre 2007 au 31 décembre 2008

CHARGES	2007/2008	2006/2007	PRODUITS	2007/2008	2006/2007
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
autres achats	59,40	52,30	cotisations	1 175,00	1 590,00
charges externes	1 645,58	1 884,24	Transfert de charges		50,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>1 704,98</b>	<b>1 936,54</b>	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 175,00</b>	<b>1 640,00</b>
			<b>Produits financiers</b>		
			autres intérêts et produits assimilés	234,65	136,48
			<b>Total produits financiers</b>	<b>234,65</b>	<b>136,48</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>Produits exceptionnels</b>		
sur opérations de gestion	0,00	150,00	sur opérations de gestion	0,00	10,00
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>150,00</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 704,98</b>	<b>2 086,54</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 409,65</b>	<b>1 786,48</b>
<b>SOLDE CREDITEUR (excédent)</b>			<b>SOLDE DEBITEUR (déficit)</b>	<b>295,33</b>	<b>300,06</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 704,98</b>	<b>2 086,54</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 704,98</b>	<b>2 086,54</b>

## Budget 2009

DEPENSES	Budget 2009	Budget 2008	RECETTES	Budget 2009	Budget 2008
Fournitures administratives	60	50	Cotisations	1 600	2 000
Location salle	230	200	Autres intérêts et produits assimilés	160	100
Assurance	130	125	Subvention de fonctionnement	0	1 000
Frais actes et contentieux (site internet)	100	100	Sponsoring (1)	1 000	
Cotisation	40	40			
Publication	600	850			
Frais pocoto	500	800			
Frais postaux	30	30			
Frais bancaires	70	70			
Frais de communication	600				
Emploi de subvention de fonctionnement	0	1 000			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 360</b>	<b>3 265</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 760</b>	<b>3 100</b>
<b>SOLDE CREDITEUR (excédent)</b>	<b>400</b>		<b>SOLDE DEBITEUR (déficit)</b>		<b>165</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 760</b>	<b>3 265</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 760</b>	<b>3 265</b>

(1) : La recherche de sponsoring devra permettre de couvrir partiellement les frais de communication et de publication.

*Vote: le bilan, le compte de résultat, le budget, le rapport financier et les règles et méthodes comptables (en annexe 2) sont adoptés à l'unanimité.*

### 5. Election du Conseil d'Administration

Suite aux démissions en cours d'année d'Alfred Raveau, Dominique Patebex, René Chillaud, Jean-Claude Bédouillat et Sylvie Perrault, le conseil se compose à ce jour de Laurent Bernat, Président, Frédéric Lamprecht, Secrétaire, François Handy, Trésorier, Marc Arazi, Caroline Noué, Anne Renoux, Patrick Roux, Gérard Wupliez

Le Conseil présente en bloc sa démission aux adhérents. Les personnes suivantes sont candidates au poste d'administrateur : Laurent Bernat, Frédéric Lamprecht, François Handy, Pierre-Marie Chouzenoux, Caroline Noué, Patrick Roux.

*Vote: Laurent Bernat, Frédéric Lamprecht, François Handy, Pierre-Marie Chouzenoux, Caroline Noué et Patrick Roux sont élus au Conseil d'administration de l'ACN à l'unanimité.*

Le président souligne que Marc Arazi, ancien président de l'ACN et administrateur depuis de nombreuses années n'a pas souhaité être candidat aux fonctions d'administrateur de l'ACN. Il remercie ce dernier grâce auquel l'association a pu effectuer une transition importante en 2005 et qui lui a apporté toute son énergie et sa détermination.

Marc Arazi est nommé Président d'honneur de l'association, au même titre qu'Alfred Raveau.

### 5.bis Antennes-Relais et Vidéosurveillance

#### a) Antennes-relais

Les décisions de l'ACN sur la question des antennes-relais en 2007 et 2006 sont distribuées aux adhérents présents accompagnées du projet de résolution suivant:

« Consciente des incertitudes actuelles relatives aux effets de la téléphonie mobile sur la santé, l'assemblée des membres de l'ACN mandate le conseil pour :

- poursuivre les actions visant à faire déplacer le ou les antennes-relais de téléphonie mobile installée(s) au 92 de la rue François Rolland à Nogent sur Marne et autoriser expressément le Conseil à mener toute action en justice qu'il estimera nécessaire pour obtenir ce résultat.

- Rechercher avec la ville de Nogent sur Marne et les pouvoirs publics, les solutions permettant de créer une zone d'exclusion à proximité des bâtiments sensibles (écoles, crèches, maisons de retraite, équipements sportifs), cette mesure s'appliquant tant aux antennes-relais déjà en place (Paul Bert et Guy Moquet) sur le territoire de la commune ;
- poursuivre les actions et négociations utiles en vue de rechercher avec toutes les parties concernées une diminution des puissances émises par les installations implantées sur le territoire de la commune s'alignant sur celles en vigueur à Paris. »

Le président rappelle la situation sur ce dossier. Le tribunal des référés n'a pas suivi les locataires en qui demandaient en janvier 2008 le retrait d'une antenne installée par Bouygues Telecom au 92, rue F. Rolland. Bouygues Telecom a cependant renoncé devant le juge à son projet d'installation d'une seconde antenne sur la terrasse. L'ACN, qui accompagnait les locataires dans cette procédure, s'était réjoui de cette décision en regrettant qu'elle ne soit pas intervenue plus tôt.

Cependant, l'ACN estime que la présence de l'antenne actuellement activée à quelques mètres seulement du logement d'une adhérente n'est pas acceptable. Rappelant la décision de justice intervenue récemment qui contraint Bouygues Telecom à retirer une antenne posée à quelques mètres de riverains à Tassin-la-demi-lune ouvre la possibilité d'une action en justice des locataires soutenus par l'ACN afin de clore ce dossier qui dure depuis 5 ans.

Considérant ces éléments, l'AG est invitée à se prononcer sur la résolution ci-dessus, qui se situe dans la droite continuité des décisions des assemblées précédentes.

Marc Arazi précise qu'il ne prend pas part au vote.

*Vote: l'assemblée générale adopte à l'unanimité le projet ci-dessus.*

## **b) Vidéosurveillance**

Le président indique que l'ACN est consultée sur le projet de vidéosurveillance de la mairie. L'assemblée générale est invitée à s'exprimer sur la position de principe que devra défendre le Conseil sur cette question.

Quelques adhérents notent qu'il n'appartient pas à l'ACN de soutenir le principe du déploiement de la vidéosurveillance à Nogent et soulignent qu'il serait souhaitable que la ville organise un large débat sur ce point afin de s'assurer que cette décision est conforme aux souhaits des habitants. Un adhérent propose l'organisation d'ateliers thématiques sur ces questions.

Après plusieurs échanges, l'assemblée générale est invitée à adopter le texte suivant comprenant les modifications résultant des débats avec la salle:

"L'Assemblée générale prend acte que le maire de Nogent sur Marne a lancé une réflexion sur le déploiement de la vidéosurveillance à Nogent et a convié l'ACN à y participer. Elle mandate le Conseil d'administration *i)* pour faire part au maire de son souhait que soit organisée un large débat public sur la nécessité du déploiement de la vidéosurveillance à Nogent; *ii)* pour défendre auprès du maire et des instances concernées une position équilibrée et raisonnable concernant un possible déploiement de la vidéosurveillance.

Cette position sera fondée à la fois sur la reconnaissance du rôle que peut jouer la vidéosurveillance en matière de sécurité publique ainsi que sur la conscience des risques qu'elle peut poser pour les libertés individuelles.

L'association défendra une solution :

- dont l'efficacité en matière de sécurité aura pu être pleinement démontrée
- proportionnée aux risques qu'elle prétend gérer
- apportant de solides garanties en matière de protection de la vie privée, notamment par des mesures techniques appropriées
- et restant proportionnée sur le plan budgétaire par rapport aux bénéfices attendus."

Marc Arazi ne prend pas part au vote.

*Vote : la résolution ci-dessus est adoptée à l'unanimité moins deux voix.*

## **6. Questions diverses**

Une question est posée par un adhérent concernant l'ancienne école Marie Curie.

*Le Président clos l'Assemblée générale ordinaire.*

## **7. Modification du nom de l'association.**

Le président indique que, sur un total de 104 adhérents à jour de leurs cotisations, 56 adhérents sont présents ou représentés, soit plus de la moitié des adhérents, permettant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire conformément à l'article 15 des statuts de l'association.

Il déclare ouverte cette assemblée générale extraordinaire avec pour seul point de l'ordre du jour la modification du nom de l'association.

Le Président présente les motifs qui justifient le changement de nom de l'association.

Le nom Association du Coteau de Nogent (ACN) ne reflète plus:

- la pratique de l'association qui est intervenue régulièrement sur des questions en dehors du Coteau depuis de nombreuses années,
- la population des adhérents qui compte de nombreuses personnes qui résident en dehors du quartier.
- les statuts de l'association, qui lui permettent d'agir sur des questions se rapportant à l'ensemble de la ville et pas seulement au quartier du Coteau. Une modification des statuts a d'ailleurs été effectuée en 2006 afin d'étendre formellement l'objet de l'association à l'ensemble de la ville.

Ce nom, bien que reconnu par les adhérents, constitue donc un frein à l'évolution de l'association et notamment à sa promotion en dehors du quartier du Coteau. Il convient donc de le modifier afin de permettre à l'association de toucher un plus grand public. L'ACN doit impérativement augmenter le nombre d'adhérents actifs afin de faire reposer la charge de travail sur un plus grand nombre de personnes et donc de mieux assurer son avenir. Le président indique qu'il ne paraît pas utile de modifier l'objet de l'association, celui-ci étant rédigé dans des termes suffisamment larges pour couvrir l'ensemble des problématiques du cadre de vie et pas seulement l'urbanisme et l'environnement.

L'assemblée générale est invitée à débattre et adopter le principe du changement de nom de l'ACN.

*Vote: l'assemblée générale adopte à l'unanimité moins 5 voix le principe du changement de nom de l'association.*

L'assemblée générale est invitée à choisir le nouveau nom de l'association. Le nom "Association des Nogentais (AdN)" est mis au vote.

*Vote: A la majorité des 3/4 des membres présents et conformément à l'article 15 des statuts de l'association, l'assemblée générale approuve le changement du nom de l'Association du Coteau de Nogent" en "Association des Nogentais" (AdN).*

Le Président remercie les adhérents et clos l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Président

Le Secrétaire

Les scrutateurs

## **Rapport d'activité de l'Association du Coteau de Nogent pour l'année 2008 et orientations pour 2009**

**Assemblée générale du 6 février 2009**

**Laurent Bernat, Président de l'ACN**

2008 a été une année très particulière du fait de l'élection municipale qui s'est tenue les 9 et 16 mars. Pour l'ACN, elle était vraiment spéciale puisque son président en 2007, Marc Arazi, a été candidat tête de liste à l'élection et que plusieurs administrateurs figuraient sur sa liste dont moi-même.

### **1. Quelques faits marquants concernant la structure de votre association**

Je retrace ici une version courte des faits en ne retenant que l'essentiel.

Suite à l'annonce officielle de sa candidature à l'élection municipale, Marc Arazi s'est retiré de ses fonctions de président avant l'AG de décembre 2007. Marc est resté administrateur. Alfred Raveau a accepté d'assurer l'interim de la présidence.

Je ne commenterai pas les résultats de l'élection municipale autrement qu'en soulignant le point principal pour l'association: 3 administrateurs ont été élus au conseil municipal sur la liste du maire sortant après avoir fait campagne au premier tour sur une liste indépendante. Il s'agit de Marc, ancien président, de moi-même ainsi que d'Anne Renoux. Je crois qu'il est important de noter que leur élection a été possible grâce à un accord passé entre les deux tours avec le maire sortant, accord négocié, qui a été rendu public et que vous pouvez trouver sur Internet.

Alfred souhaitait se retirer du Conseil après de nombreuses années de bons et loyaux services mais il nous a fait la gentillesse et l'honneur d'accepter de gérer l'interim pendant la campagne et comme prévu, il s'est retiré de ses fonctions et du Conseil d'administration en juillet. De décembre 2007 à juillet 2008 c'est donc Alfred qui a présidé l'ACN. Je tiens ici à le remercier chaleureusement et à saluer son action passée en tant que président. Je le remercie aussi pour l'aide qu'il continue de nous apporter à tous points de vue. Sans parler de sa bonne humeur et de son sens de l'humour, inégalables et hautement appréciés. Alfred est désormais président d'honneur de l'ACN.

Après la démission d'Alfred, de Dominique Patebex et de René Chillaud qui n'avaient plus assez de disponibilités, début septembre, le conseil s'est retrouvé avec 8 administrateurs (Frédéric Lamprecht, François Handy, Marc Arazi, Anne Renoux, Caroline Noué, Patrick Roux, Gérard Wupliez, et moi-même) dont 3 élus de la ville.

La question de la présence d'élus de la ville dans le conseil a bien entendu été une source de discussions entre-nous et entre les adhérents. Certains considéraient que c'était une bonne chose puisqu'elle permettrait d'obtenir plus d'informations et de peser plus fort dans la prise de décision. D'autres pensaient que c'était incompatible avec la pratique de l'association et son esprit d'indépendance. Nous reviendrons sur cette question lors du point suivant de l'ordre du jour puisque nous vous proposerons d'élire votre conseil d'administration. Notons simplement à ce stade que le Conseil a décidé - sagement - de laisser un peu de temps au temps et d'attendre la présente Assemblée Générale pour prendre une décision sur la compatibilité entre un mandat d'élu et un mandat d'administrateur. En attendant, le Conseil a exclu que le président puisse être un élu de la ville.

En septembre, alors que l'ACN n'avait plus de président et pas vraiment de candidat à la présidence: coup de théâtre. J'ai appris que mon statut professionnel s'est révélé incompatible avec la qualité d'élu de la ville, et j'ai dû donner ma démission du conseil municipal. Dans la foulée, sachant que l'ACN avait besoin d'un président, j'ai posé ma candidature devant le conseil qui m'a fait l'honneur de m'élire et me voici donc devant vous ce soir.

Puisque certains d'entre-vous ne me connaissent pas, je vais donc me présenter en quelques mots. J'ai passé mon enfance à Nogent et j'y suis revenu en 2003. Je suis administrateur de l'ACN depuis 2004. Je participe donc activement à la vie de l'association. J'ai notamment construit et animé notre site internet. Je connais bien l'ACN, j'apprécie son professionnalisme et son esprit, à la fois constructif et critique, une association crédible et importante dans la ville. Je suis par ailleurs fonctionnaire international et spécialisé dans les questions relatives à la société de l'information.

Depuis septembre donc, l'instance principale de votre association a retrouvé un rythme quasi normal de fonctionnement.

Tout ceci explique pourquoi vous avez devant vous ce soir un autre président que celui qui était prévu l'année dernière.

## **2. L'action de l'ACN de Novembre 2007 à décembre 2008 : deux périodes**

Vous l'avez compris, il y a donc eu **deux périodes** pendant l'année écoulée.

**Durant la première période**, de décembre 2007 à l'été 2008, c'est la campagne électorale qui a vampirisé les thématiques de qualité de vie, d'urbanisme et d'environnement.

On notera que de très nombreux thèmes que nous portons depuis 20 ans ont été au coeur de la campagne pour les principaux candidats: le PLU, la protection du patrimoine architectural, la préservation de l'environnement, et des dossiers concrets comme l'ancienne école Marie Curie ont été largement évoqués.

L'ACN aurait pu se jeter dans la mêlée et participer largement au débat. Dans sa grande sagesse, elle a choisi de rester en retrait et de ne pas s'aventurer sur le terrain politique. Cela a eu deux conséquences:

1. L'ACN a été protégée des inévitables retombées négatives du combat politique. Ceux qui se sont lancés dans l'arène politique durant cette période l'ont fait en leur nom propre. L'ACN est restée à sa place et n'a pas été un enjeu dans cette bataille.
2. l'activité de l'ACN s'est considérablement ralentie pendant la première partie de l'année.

L'ACN n'a cependant pas cessé d'être là, sous la houlette d'Alfred. Nous avons organisé en juin le Pocoto qui fut un franc succès, avec accordéon et chanson réaliste. Nous en avons profité pour fêter les 20 ans de l'association, un anniversaire en forme de remerciements à tous ceux qui ont porté l'association jusqu'à aujourd'hui. Caroline nous a d'ailleurs concocté à cette occasion une carte géante représentant les lieux où l'association s'est illustrée qui a eu un franc succès. Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite du Pocoto.

A partir de septembre a commencé **une seconde période** : l'ACN a repris ses marques et de septembre à aujourd'hui, nous avons essayé de redonner à l'association son rythme de croisière.

Nous avons produit le 4ème Echo du Coteau, notre lettre d'information semestrielle dont nous avons pu distribuer 1500 exemplaires dans tout Nogent.

Nous avons participé au village des associations le 14 septembre qui nous a permis de rencontrer de nombreux nogentais qui ne nous connaissaient pas. C'est une très bonne occasion de voir comment nous sommes perçus par ceux qui ne sont pas adhérents. L'occasion de comprendre pourquoi ils ne le sont pas encore. L'occasion aussi, bien entendu, de capter le ressenti concernant certains dossiers en cours.

Nous avons organisé une rencontre conviviale et informelle avec les Nogentais au mois de décembre qui nous a permis de faire connaissance avec de nouveaux adhérents et des personnes qui envisageaient d'adhérer sans vraiment être sûres de le faire (et qui l'ont fait d'ailleurs, merci à eux et bienvenue).

Cette rencontre nous a également permis de reprendre le contact avec nos amis de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Polangis, l'ASEP de Joinville, avec lesquels nous avons beaucoup travaillé lors de la concertation sur l'A4-A86 et qui partagent certaines de nos préoccupations (comme par exemple le bruit généré par les hélicoptères).

Nous avons continué de vous informer via le site Internet et les envois d'emails (22 articles depuis septembre). Nous avons notamment décidé de vous faire part systématiquement du contenu des débats du Conseil Municipal qui peuvent intéresser la question du cadre de vie à Nogent.

Nous avons enfin bien entendu travaillé sur certains dossiers:

- nous avons participé à une bonne quinzaine de réunions sur divers sujets.
- le bruit généré par les hélicoptères a été l'objet d'une de ces réunions. La mairie a fait réaliser durant l'été des mesures de bruit par la DGAC. Le rapport de la DGAC nous a été communiqué et nous avons pu faire connaître notre surprise quant aux conclusions figurant dans le résumé et qui ne nous paraissaient pas conformes au contenu du rapport. Une réunion organisée en décembre avec la DGAC n'a pas permis de faire sensiblement avancer le dossier puisque l'interlocuteur s'est déclaré d'emblée incompétent pour faire remonter les demandes qui y seraient exprimées. Un dossier en cours donc, que nous suivons de près.
- notre attention a été attirée sur le cas de la maison de feu Jean Camion, au 43 rue Carnot qui fait l'objet d'un permis de construire correspondant à un projet immobilier assez important dans une zone particulièrement sensible. Nous avons été formellement saisis par un adhérent à la fin de l'année. Nous suivons ce dossier avec attention, notre objectif étant de faire protéger cette maison et ce terrain dans le cadre de la ZPPAUP. L'histoire nogentaise montre que personne n'a intérêt à « allumer le feu » rue Carnot.
- Nous sommes intervenus auprès du maire pour soutenir les riverains de la rue du Lac dans le cadre du projet d'un particulier qui aurait vraisemblablement gagné à être revu pour être mis en harmonie avec l'ensemble des maisons de la rue. Là encore, il s'agissait d'un cas typique que le projet de ZPPAUP est destiné à protéger et c'est dans cet esprit que nous avons demandé au maire d'intervenir.
- Et puis surtout, nous avons arpenté fièrement la rue Carnot après sa rénovation en nous félicitant que plus de 10 ans d'efforts de l'ACN aient abouti à ce résultat. Il faut rappeler que le maire avait été invité à l'AG de l'ACN fin 2005 et que nous lui avions projeté un diaporama éloquent des problèmes de voirie sur le coteau. Il s'était engagé à faire quelque chose et il l'a fait. Alors bien sûr, rien n'est parfait dans ce bas monde et quelques ajustements mineurs méritent sans doute d'être effectués. Nous allons écrire très prochainement au maire pour pointer ces éléments et faire en sorte également que certaines erreurs ne soient pas reproduites dans les autres rénovations prévues. En effet, les rues Val de Beauté et Smith Champion doivent être rénovées sur l'année 2009, les travaux ont d'ailleurs déjà commencé.

Un point important à noter au passage est la création des Conseils de quartier par la ville. On notera simplement que le Conseil municipal a choisi de ne pas rendre possible la représentation des associations en tant que telles dans ces conseils. Les Nogentais qui y participent ne représentent donc qu'eux-mêmes.

Deux dossiers extrêmement importants ont mobilisé notre attention, il s'agit du Pole Leclerc et du projet de ZPPAUP. Je voudrais vous en parler brièvement et saisir cette opportunité pour évoquer un problème important auquel nous faisons face : celui des moyens.

Je ne vais pas résumer ici le projet du Pole Leclerc ni celui de la ZPPAUP, il nous faudrait beaucoup trop de temps. Juste quelques points importants:

Sur ces deux projets, l'ACN a exprimé un accord de principe.

Nous avons participé au jury qui a désigné le projet Eiffage à la quasi-unanimité. Nous avons fait connaître nos réserves sur le détail du projet qui, tel qu'il était présenté à l'origine, était loin d'être finalisé. La ville a organisé une série d'ateliers auxquels l'ACN aurait dû être conviée. Mais, malheureusement, nous n'avons jamais reçu le planning des réunions et nous avons appris bien tardivement qu'elles auraient lieu en pleine journée. Bref, au final, nous n'avons pas pu pleinement participer aux débats.

Sur la ZPPAUP, nous avons également exprimé un accord de principe sur l'idée de la création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Nous avons cependant rappelé notre souhait de voir un PLU adopté rapidement, considérant qu'il s'agit de l'outil le plus efficace pour véritablement protéger notre cadre de vie. Cependant, la ZPPAUP permet de protéger certains bâtiments en particulier, de créer des règles sur les matériaux à utiliser et présente certains autres avantages. Elle pourrait donc être fort utile. Il convient de noter cependant que la ZPPAUP se substitue à la protection des 500 mètres autour des monuments historiques (Baltard, jardin d'agronomie tropicale, église saint saturnin).

Après avoir été initialement invités à travailler sur une version du projet au mois de juin, nous avons suggéré au maire de prendre le temps de bien expliquer ce projet aux nogentais et de procéder à une large consultation avant le démarrage de l'enquête publique. Après avoir reçu un accord sur cette démarche, après qu'il l'ait annoncé en conseil municipal, le maire a finalement décidé d'accélérer et de passer directement à l'enquête publique. Entre-temps, l'ACN n'a pas été destinataire des projets de cartes remaniées et du projet de règlement modifié.

Par conséquent, nous avons clairement fait savoir que l'ACN ne s'estimait pas engagée par le projet présenté à l'enquête publique et qu'elle se réservait toute sa liberté concernant les commentaires qu'elle ferait.

Ces deux projets posent pour l'ACN un problème très concret: celui des adhérents actifs. En effet, pour suivre un dossier comme le pole Leclerc ou la ZPPAUP, il faut avoir des disponibilités, un intérêt personnel ou une envie et si possible des compétences -mais pas nécessairement, car ces compétences s'acquièrent comme l'ont démontré nos anciens administrateurs.

Or notre association, en se renouvelant, a tendance à perdre des adhérents actifs précieux: les retraités. Les retraités ont du temps, ils ont souvent de l'intérêt et de la curiosité et souvent de l'expérience et du bon sens. Notre conseil d'administration s'est rajeuni et ses membres ont une activité professionnelle, des transports chaque jour, une famille et des contraintes diverses.

Nous manquons d'adhérents actifs. Trop de travail repose sur peu de personnes. Ce n'est pas un modèle durable.

Je reviens sur ce point dans un instant.

### **3. Quelques considérations importantes concernant l'évolution de l'association et les orientations que nous vous proposons pour 2009**

- **Les objectifs** sont les mêmes: il s'agit de la préservation du cadre de vie et de sa qualité notamment dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement (cf. Statuts, article 2). Il n'y a pas lieu, à notre avis, de modifier nos objectifs. La politique que nous vous proposons pour 2009 sera donc fidèle à celle des années précédentes.
- **Les valeurs** sont les mêmes : l'indépendance et la transparence. Notre indépendance, durant cette année 2008, n'a pas été mise en cause. L'ACN est restée à l'écart du débat politique. Ceux qui se sont impliqués dans la campagne l'ont fait en leur nom propre, sans engager l'association et en informant pleinement les adhérents largement à l'avance (novembre 2007). Le président de l'ACN pendant la campagne n'était sur aucune liste, l'actuel président n'est pas un élu de la ville. Nos positions sur ces 6 derniers mois sont aussi neutres politiquement qu'avant. Et nous nous réservons toute latitude concernant nos positions à venir.

Bref, nous sommes libres.

- Cependant, à l'indépendance et à la transparence, je souhaiterais vous proposer une valeur supplémentaire: la convivialité. En effet, le Pocoto et le village des associations sont des moments importants de convivialité qui jouent un rôle moteur pour préserver le lien entre nous. Mais ils sont insuffisants.

Nous proposons de renouveler plus systématiquement ces rencontres informelles que nous avons initiées en décembre. Nous souhaitons aider les adhérents à mieux se connaître, aider les nogentais à faire connaissance avec l'ACN et, si possible, à devenir adhérent. Il n'y a pas de mystère: se rencontrer, se parler, faire des choses ensemble, c'est le cœur de l'activité associative. C'est le carburant qui va dans le moteur.

- Pour obtenir des résultats, l'ACN a progressivement évolué ces dernières années. Nous sommes passés du recours devant les tribunaux à l'utilisation de la communication et des médias. Certes, l'association ne s'interdit pas d'ester en justice (cf. les antennes-relais).

Mais les modes d'action qui sont aujourd'hui privilégiés consistent à faire pression sur les différents acteurs avant qu'ils ne commettent leurs forfaits plutôt qu'après. Les moyens pour y parvenir sont donc moins les tribunaux, qui n'entrent en piste qu'une fois l'infraction réalisée ou le dommage causé, que le bon vieux rapport de force.

Il s'agit aujourd'hui de participer le plus en amont possible à la prise de décision en étant pleinement inséré dans les discussions à tous les échelons. Il s'agit également d'être capable de peser dans la prise de décision en faisant comprendre aux décideurs qu'ils ont peut-être plus à perdre qu'à gagner à forcer le passage. Il s'agit enfin d'utiliser cette démarche pour être force de proposition et avancer des idées qui vont dans le bon sens. Tout ceci n'était pas étranger à l'AHCN/ACN, mais c'est devenu l'essentiel de notre activité.

- La conclusion logique de cette évolution, c'est que l'ACN doit grandir. Et pour grandir, il lui faut plus de moyens.

**Moyens humains**, d'abord, sous la forme d'adhérents actifs. Or le nombre d'adhérents actifs est proportionnel au nombre d'adhérents tout court. Nous devons donc augmenter le nombre d'adhérents. Nous devons également modifier notre façon de travailler en permettant plus facilement à des adhérents de participer aux travaux qui leur tiennent à cœur sans pour autant être administrateur. En conduisant ou en participant plus particulièrement à un projet, par exemple. En s'étant identifié comme volontaire pour aider à organiser la logistique d'événements, les distributions de documents, etc.

Bref, nous souhaitons mettre en place pour 2009 un cercle vertueux : plus de rencontres, d'échanges, de convivialité, pour obtenir plus d'adhérents et donc plus d'adhérents actifs parmi eux, pour pouvoir traiter plus de dossiers et plus en profondeur, pour enfin peser plus et mieux sur la décision politique.

Enfin, pour ce qui est des **moyens financiers**, je vous propose de tenter l'expérience du mécénat (« sponsoring ») à la condition de sélectionner des sponsors qui n'ont aucun intérêt dans les questions qui concernent notre objet et de nous assurer que nous ne dépendrons pas financièrement des sponsors ou d'un sponsor en particulier.

C'est ce rapport d'activité et ce projet pour 2009 que je vous propose d'adopter maintenant après avoir entendu vos questions, s'il y en a.

## Annexe 2

### REGLES ET METHODES COMPTABLES ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dont le total est de 5 508,67 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de 295,33 euros, les notes ci-après faisant partie intégrante des comptes annuels.

Contrairement aux exercices précédents qui s'étalaient sur 12 mois, l'exercice a une durée exceptionnelle de 14 mois, recouvrant la période du 01/11/2007 au 31/12/2008.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 janvier 2009.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices : comme pour le précédent exercice, les charges telles que l'assurance et l'hébergement du site internet ont été ramenées aux bornes de l'exercice comptable. Ainsi, le prorata des mois couverts sur le futur exercice ont été inscrits à l'actif du bilan en charges constatées d'avance. De même, les produits financiers sur le compte livret-épargne ont été inscrits à l'actif du bilan en produits à recevoir.

#### AUTRES CREANCES

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont à moins d'un an et s'élèvent à 168,49 euros.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 178,71 euros.

#### DETTES

Pas de dettes pour cet exercice comptable.

#### FONDS PROPRES

Les fonds associatifs sans droit de reprise s'expliquent ainsi :

Au 01/11/2007 :	6 104,06 €
Exercice 2006/2007	- 300,06 €
<b>Au 31/12/2008</b>	<b>= 5 804,00 €</b>